



Nogent_{sur}marne

Animal perdu, animal trouvé ?

Les démarches



Vous avez perdu votre animal ?

Si votre animal est tatoué, appelez sans attendre le **fichier national canin** ou le **fichier national félin** pour signaler sa disparition.

Alertez les professionnels tels que les vétérinaires, les associations et informez la mairie, le commissariat et la police municipale. Signalez la disparition de votre animal aux commerçants de votre quartier.

Faites une description fidèle de votre animal (au mieux confiez une photo) et indiquez la date à laquelle il a été perdu, le lieu présumé de la disparition et pensez à laisser vos coordonnées.

Enfin, prenez contact avec la **fourrière de Souzy-La-Briche** pour savoir si votre animal n'a pas été recueilli.

Vous avez trouvé un animal ?

Si vous trouvez un chat ou un chien sur la voie publique ou dans votre jardin, contactez la mairie ou un vétérinaire. Ceux-ci vous orienteront au mieux pour organiser le recueil de l'animal.

Qui contacter ?

FICHIER NATIONAL CANIN
155 Avenue Jean Jaurès
93 535 AUBERVILLIERS
☎ : 01.49.37.54.54

FICHIER NATIONAL FÉLIN
112-114 Avenue Gabriel Péri
94 246 L'HAY-LES-ROSES
☎ : 01.55.01.08.08

FOURRIÈRE DE SOUZY-LA-BRICHE
RD 132 — 2 Ld « Les Emondants »
91 580 SOUZY-LA-BRICHE
☎ : 01.69.92.08.53

Hôtel de Ville — square d'Estienne d'Orves — ☎ : 01.43.24.62.00

Commissariat de Police — 3 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny — ☎ : 01.45.14.82.00

Police Municipale — 6 rue Paul Doumer — ☎ : 01.43.94.23.98

et les vétérinaires de Nogent-sur-Marne (page 104 du Guide de Nogent : 3 vétérinaires).

Quelques informations...

La loi du 6 janvier 1999 rend obligatoire l'identification :

- des chiens et chats vendus ou donnés ;
- des chiens de plus de 4 mois nés après le 8 janvier 1999.

Ne négligez pas le classique collier muni d'une médaille portant votre numéro de téléphone.

En cas de déménagement, pensez à transmettre vos nouvelles coordonnées au fichier national canin ou félin.